



Pour publication immédiate : 21/01/2017

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DES MESURES DÉCISIVES POUR
GARANTIR L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ REPRODUCTIVE DANS
L'ÉTAT DE NEW YORK**

Ces mesures protègent l'accès gratuit à la contraception

*Elles exigent que les assureurs de soins médicaux couvrent tous les services
d'avortement médical indispensables sans quote-part, co-assurance ou franchise*

Les nouvelles mesures réglementaires de l'État sont disponibles [lci](#) et [lci](#)

*La [Lettre](#) impose aux assureurs de soins médicaux l'obligation de fournir des
informations exactes et complètes concernant la couverture*

*Ces mesures coïncident avec le 44^e anniversaire de Roe v. Wade et les marches
des femmes dans l'ensemble de l'État de New York*

*La prochaine étape de la Promesse de l'État de New York aux femmes : toujours
plus haut - Des informations complémentaires sont disponibles [lci](#)*

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui une série de mesures permettant de garantir de manière ferme l'accès aux droits reproductifs dans l'État de New York. Par le biais d'une mesure réglementaire, l'État s'assurera que les médicaments et dispositifs contraceptifs soient couverts par les polices d'assurance santé commerciales sans quote-part, co-assurance ou franchise, quel que soit l'avenir de la Loi sur les soins abordables (Affordable Care Act) ; que les stocks de contraceptifs disponibles soient supérieurs aux quantités nécessaires pour un mois ; et que tous les services d'avortement médical indispensables soient couverts par les polices d'assurance santé commerciales sans quote-part, co-assurance ou franchise.

Cette annonce coïncide avec les marches des femmes qui ont lieu aujourd'hui à Washington D.C., dans l'ensemble de l'État de New York et du pays, ainsi qu'avec le 44^e anniversaire de l'arrêt historique *Roe v. Wade* rendu par la Cour suprême des États-Unis. Cette annonce marque également la prochaine étape de la « Promesse de l'État de New York aux femmes : Toujours plus haut » (« New York's Promise to Women : Ever Upward »), une série de mesures prises par le Gouverneur Cuomo en vue de soutenir les droits des femmes.

« Les femmes méritent de recevoir une rémunération équitable et un salaire égal à celui de tout homme, elles méritent de travailler dans des bureaux sans risque de harcèlement sexuel, elles méritent des programmes complets de congés familiaux payés, et elles méritent de pouvoir contrôler leurs décisions en matière de santé reproductive », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Ces mesures réglementaires permettront de garantir que, quoi qu'il se passe au niveau fédéral, les femmes de notre État auront un accès gratuit aux soins de santé reproductive, et nous espérons que ces mesures serviront de modèle d'égalité dans l'ensemble du pays. »

Dans le cadre des mesures annoncées aujourd'hui par le Gouverneur Cuomo, le Département des services financiers (Department of Financial Services, DFS) exigera que les assureurs de soins de santé :

- Couvrent tous les médicaments et dispositifs contraceptifs, et prennent en charge au moins un mode de contraception dans chacune des méthodes de contraception approuvées par la FDA sans quote-part, co-assurance ou franchise, quel que soit l'avenir de la Loi sur les soins abordables.
- Couvrent la délivrance d'une quantité initiale de contraceptifs suffisante pour une durée de trois mois à une personne assurée. Pour les délivrances ultérieures du même contraceptif prescrit par le même prestataire de soins et couvert dans le cadre de la même police d'assurance ou d'un renouvellement, un assureur doit couvrir la délivrance de la quantité entière de contraceptifs prescrits, jusqu'à 12 mois, en même temps.
- Couvrent les services d'avortement nécessaires sur le plan médical sans quote-part, co-assurance ou franchise (sauf pour les plans prévoyant une franchise élevée).
- Fournissent des informations complètes et exactes concernant la couverture, imposées dans une lettre disponible [ici](#).

La Directrice du Département des services financiers, Maria T. Vullo, a déclaré :

« Il n'y a jamais eu de période aussi cruciale qu'aujourd'hui pour garantir l'accès aux services de santé reproductive dont les femmes de l'État de New York ont besoin. Le DFS prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir que les assureurs prennent en charge les avortements et contraceptifs sans quote-part, franchise ou autres coûts à la charge des assurées. L'État de New York ne tolérera aucun obstacle et aucune atteinte aux droits des femmes et à l'accès aux soins de santé reproductive. »

Le droit de l'État de New York interdit aux assureurs de limiter ou d'exclure la couverture en fonction du type de maladie ou de l'état de santé. Le droit de l'État de New York exige également la couverture de toutes les interventions chirurgicales nécessaires sur le plan médical, sans exclure les services d'avortement. Le droit de l'État de New York empêche les assureurs d'exclure la couverture des avortements non chirurgicaux. De plus, la loi de New York exige que les assureurs de soins médicaux prennent en charge les contraceptifs, les soins préventifs et les services de dépistage sans quote-part, co-assurance ou franchise. La loi exige également que les assureurs de soins médicaux fournissent aux consommateurs des informations complètes et exactes concernant leur couverture.

La réglementation du Département des services financiers concernant les services d'avortement comprend une exemption pour les employeurs religieux, tout en exigeant que chaque personne assurée ait les mêmes droits en matière de couverture, sans coût supplémentaire.

Le Département des services financiers réglemente les assurances santé dans l'État de New York. Conformément à la Loi sur l'assurance de l'État de New York (New York Insurance Law), la directrice du Département a le droit de prendre des règlements établissant les normes minimales pour les polices d'assurance santé souscrites dans l'État de New York. Les mesures d'aujourd'hui sont autorisées en vertu de ces dispositions réglementaires du droit de l'État de New York.

La promesse de l'État de New York aux femmes : Toujours plus haut

Les nouvelles réglementations font partie des plus récentes, dans une série de mesures prises par le Gouverneur Cuomo pour défendre les droits des femmes, connues sous le nom de « Promesse de l'État de New York aux femmes : Toujours plus haut. » Rien qu'au cours de ces deux dernières années, le Gouverneur a signé une loi pour lutter contre les agressions sexuelles dans les campus universitaires par le biais de la loi *Enough is Enough* ; pour empêcher le harcèlement sexuel sur le lieu de travail quelle que soit la taille de l'entreprise qui emploie ; mettre fin à la discrimination fondée sur la grossesse ; créer le programme de congés familiaux payés le plus long et le plus complet du pays; et augmenter le salaire minimum à 15 dollars de l'heure. Pour en savoir plus sur la promesse de l'État de New York aux femmes, veuillez cliquer [ici](#).

Andrea Miller, présidente de l'Institut national de la santé reproductive (National Institute for Reproductive Health), a déclaré : « Comme l'accès des femmes à la contraception et à l'avortement continue à être attaqué, et que les femmes continuent à signaler l'incohérence des informations fournies concernant la couverture de la contraception et de l'avortement, il est plus important que jamais d'obtenir davantage de clarté par le biais de ces mesures réglementaires. Grâce au Gouverneur Cuomo, l'État de New York joue un rôle moteur pour pousser les assureurs à assumer leurs responsabilités, et pour garantir que les femmes reçoivent la couverture dont elles ont besoin en matière de soins de santé reproductive sans discrimination et garantie par la loi. »

Lois Uttley, Directrice de l'initiative Raising-Women's Voices-NY, a déclaré : « Je félicite le Gouverneur Cuomo d'avoir pris des mesures pour garantir que les femmes de l'État de New York puissent utiliser leur assurance santé pour obtenir les soins de santé reproductive dont elles ont besoin. Certaines résidentes de l'État de New York nous ont appris qu'elles s'étaient vues refuser la couverture des contraceptifs qui étaient, pour elles, les plus adaptés sur le plan médical, ou que des quotes-parts leur avaient été injustement facturées pour leur contraception. D'autres femmes ont déclaré avoir reçu des informations inexactes concernant la couverture des contraceptifs, lorsqu'elles ont appelé les lignes de services à la clientèle de leur assurance santé. Les mesures annoncées aujourd'hui par l'administration Cuomo permettront de garantir que les femmes de l'État de New York obtiennent la couverture des contraceptifs dont elles ont besoin, quoi qu'il se passe à l'échelle fédérale. »

Dina Bakst, Coprésidente de l'organisme A Better Balance, a déclaré : « New York s'impose en tant que chef de file pour soutenir l'égalité des femmes, et le droit aux soins de santé reproductive y joue un rôle central. Nous félicitons ces mesures, qui s'appuient sur la « Promesse de l'État de New York aux femmes : Toujours plus haut », garantissant des congés familiaux payés, promouvant un traitement équitable des employées enceintes et interdisant la discrimination salariale et la discrimination fondée sur la situation familiale. »

Donna Lieberman, Directrice Exécutive du Syndicat des libertés civiles de New York (New York Civil Liberties Union), a déclaré : « Ces mesures constituent une étape importante pour garantir que les femmes puissent contrôler leur vie reproductive et réduire les obstacles auxquels elles sont confrontées pour accéder aux services de santé dont elles ont besoin. Ces mesures sont particulièrement importantes pour lutter contre les attaques faites aux femmes et à la santé des femmes depuis Washington. »

Les réglementations proposées concernant les services d'avortement et la délivrance des contraceptifs, qui ont été soumises au Registre de l'État de New York (New York State Register), seront finalisées après un préavis de 45 jours et une période de commentaires publics, et entreront en vigueur 60 jours après leur publication définitive. Le Département des services financiers a émis aujourd'hui une lettre circulaire, à effet immédiat, rappelant aux assureurs de soins médicaux leurs obligations de couvrir les médicaments et dispositifs contraceptifs sans quote-part ou franchise.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418